



MOUVEMENT DU PERSONNEL - Rentrée 2022 ENSEIGNANT

Fiche 1.a

A retourner pour le VENDREDI 11 MARS 2022 au plus tard

SUPPRESSION D'EMPLOI - Rentrée 2022

ECOLE :

Nature du poste ⁽¹⁾

Temps complet

Temps partiel

Fermeture

① Aucun enseignant titulaire ne doit partir en raison :

- Poste non pourvu par un titulaire
- Cessation d'activité de :

② Un enseignant doit partir

- Date de la concertation organisée au regard de l'Accord Professionnel :
et consultation des instances représentatives du personnel si existantes. **Joindre les PV à cette fiche.**
- Enseignants présents (établir une liste émargée au verso de cette fiche)
- Après concertation avec les maîtres de l'école, **nom de l'enseignant concerné par la suppression d'emploi** qui participera au mouvement dans la catégorie « Demande de ré-emploi priorité A2 » :

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Fait-le/...../2022
Signature de l'enseignant concerné par la
suppression d'emploi :

Fait-le/...../2022
Signature du Chef d'Etablissement :